

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision du 15 janvier 2019 portant délégation de signature  
(Office français de l'immigration et de l'intégration)**

NOR : INTV1901779S

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6;

Vu le décret du 13 novembre 2018 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. LESCHI (Didier);

Vu la décision du 31 décembre 2013 modifiée portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Bénédicte Maurice, cheffe du service des études, du rapport et des statistiques et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Didier Valat, adjoint, à l'effet de signer tous les actes, décisions et correspondances relevant du champ de compétence du service des études, du rapport et des statistiques, tel que défini par la décision du 31 décembre 2013 susvisée, notamment ceux se rapportant :

- à la conduite des études qui lui sont confiées par la direction générale et qui peuvent notamment donner lieu à des partenariats avec le monde universitaire, celui de la recherche et les autres services de l'État;
- à la production et à la diffusion des données statistiques de l'établissement;
- à la coordination du rapport d'activité de l'établissement.

Article 2

La décision du 1<sup>er</sup> janvier 2016 portant délégation de signature est abrogée (NOR : INTV1532692S).

Article 3

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Office français de l'immigration et de l'intégration et au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 15 janvier 2019.

*Le directeur général de l'Office français  
de l'immigration et de l'intégration,*  
D. LESCHI